



**DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE DE NONANT**

**COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MAI 2022**

Date de convocation : 3 mai 2022

<i>Nombre de Conseillers en exercice :</i>	11
<i>Présents :</i>	11
<i>Votants :</i>	11

L'an 2022, le dix du mois de mai, à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, à la Mairie de NONANT, sous la présidence de M. Sébastien BÉRARD, Maire.

Étaient présents

M. **BÉRARD** Sébastien, Maire

M. **MARTINET** Olivier Mme **JAKUBOWSKI** Brigitte, M. **LECONTE** Stéphane, Adjoint au Maire

Mme **BATTU** Barbara, Mme **JAMES** Anaïs, M. **PACARY** Jean-Christophe, M. **JOURDAN** Ludovic, M. **COLIAUX** Roger, M. **CHEVANCE** Jean-Luc,

Étaient absents

Secrétaire de séance : M. **TOUTAIN** Frédéric

Approbation du précédent compte-rendu.

ORDRE DU JOUR

DCM 2022 – 19 → Subvention communale 2022

DCM 2022 – 20 → Subvention communale / principe d'octroi

DCM 2022 – 21 → Lutte collective contre le frelon asiatique / convention FREDON 2022 à 2026

**DCM 2022 / 19
SUBVENTION COMMUNALE 2022**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'Association « Nonant Solidarité Ukraine » en date du 3 mai 2022.

Le dossier étant complet, il est proposé au conseil de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 2 abstentions (Monsieur Olivier Martinet et Madame Brigitte Jakubowski) :

- DECIDE de verser une subvention de 100 € à l'Association « Nonant Solidarité Ukraine »
- DIT que les crédits seront ouverts au BP 2022 (compte 6574)
- CHARGE Mr le Maire de son exécution

**DCM 2022 / 20
PRINCIPE D'OTROI D'UNE SUBVENTION COMMUNALE A UNE ASSOCIATION
A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il souhaite revoir les principes d'octroi des subventions communales applicable à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il propose d'établir les règles d'attribution suivantes :

- Association ayant son siège à NONANT, avec soit le Président, soit le Trésorier soit le Secrétaire domicilié à NONANT et exercer une activité au profit des Nonantais.
- Être une association dite loi 1901 déclarée en Préfecture.
- Être existante au 1^{er} janvier de l'année N (année de la demande)
- Dépôt de la demande au moyen du formulaire joint avant le 15 mars de l'année N
- Joindre un RIB au nom de l'association
- Liste du bureau à jour
- Statut + copie récépissé en Préfecture (à fournir à la première demande seulement)

- Le montant de la subvention sera validé par Association en conseil municipal.
- Toute Association sollicitant une subvention est tenue de respecter la procédure mise en place par la collectivité : délai, documents à remplir et à fournir
- Le Conseil Municipal se réserve le droit de refuser une subvention à une association

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le principe décrit ci-dessus
- CHARGE Mr le Maire d'informer les associations de NONANT.

DCM 2022 / 21
LUTTE COLLECTIVE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE
CONVENTION AVEC LE FREDON 2022 A 2026

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une convention a été signée, depuis 2017, avec le FREDON pour la lutte collective contre le frelon asiatique (en partenariat avec BAYEUX INTERCOM).

Il rappelle les termes de cette convention et du programme.

La FREDON (Organisme à vocation sanitaire dans le domaine du végétal) propose aux communes membres d'une Communauté de Commune, dans le cadre de cette lutte collective, une convention portant sur des actions d'animation et de destruction des nids de frelon asiatique.

Sous certaines conditions de durée (période) (article 2 de la convention), les communes participent à la prise en charge des coûts de destruction des nids de frelon asiatique (voir convention) signalés sur le domaine public comme sur le domaine privé. Elles bénéficieront sur cette période de la participation du Conseil Départemental du Calvados (30% du coût de destruction plafonné à 110€) et des coûts mutualisés pour la destruction des nids.

Toutes ces opérations d'animation seront menées uniquement dans les communes des EPCI favorablement engagées dans l'animation et la finançant. Mr le Maire informe le conseil que BAYEUX INTERCOM a signé une convention triennale, reconductible sur deux ans (soit 5 ans) conformément à l'arrêté préfectoral du 7/2/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE de l'adhésion de BAYEUX INTERCOM au plan de lutte collective contre le frelon asiatique aux conditions ci-dessus, pour la période 2022 à 2026, couvrant ainsi le territoire de la commune de NONANT
- CHARGE Mr le Maire de signer la convention relative à la participation de la commune de Nonant

BAYEUX INTERCOM

Bayeux Intercom prévoit des augmentations de divers éléments de fiscalité dans les années à venir.

URBANISME

L'étude sur la sécurisation des routes de Bayeux et de Condé-sur-Seulles est toujours en cours, du fait de difficultés avec des dossiers administratifs.

La mise en vente de la maison communale voisine de la salle des fêtes.

QUESTIONS DIVERSES

Un miroir pour les automobilistes sera installé au croisement de la route de Ellon et de la Route de la Neuville..

Le débardage prévu route du château aura lieu la semaine prochaine

L'association de jumelage Nonant-Bratton-Clovelly prévoit une visite des correspondants le week-end du 24 et 25 septembre 2022. À cette occasion, un pot de l'amitié sera offert par la municipalité aux habitants.

La sortie annuelle pour les enfants de Nonant aura lieu le jeudi 25 août, à Bayeux Aventure.

Fin de séance.